L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX, 66 ET 68 RUE DE CHARTRES.

NOUVELLE-ORLÉANS,

MERCREDI MATIN, 28 MAI.

LE FIGARO ET L'ELECTION DE PARIS.

M. de Villemessant publie, en tête du *Figaro*, les lignes suivantes :

" Tous les hommes d'ordre ont dû éprouver le même dégoût que moi en apprenant le triomphe de la radicaille française. Le *Figaro* a fait son devoir de conservateur, sans d'ailleurs se bercer d'illusions. La République a reçu de particulier qu'une fois en train, elle ne s'arrête plus, elle va jusqu'au bout; aujourd'hui, M. de Rémusat est suspect aux électeurs. La prochaine fois, ce sera le tour de Pic-nard de Lyon; nous descendrons ainsi jusque dans les bas fonds de la médiocrité, pour aboutir à l'événement successif des nouvelles couches sociales.

" Quant à moi, j'en ai assez. J'ai la ferme conviction qu'il est inutile de faire un journal de l'ordre, et puisque *cent quatre-vingt mille* de ces jas j'ai la honte d'être obligé d'appeler mes concitoyens ont voté hier l'amnistie, je désire assister en simple spectateur à la rentrée triomphale des assassins, des voleurs et des incendiaires.

" Je quitte à jamais le journalisme, et dès aujourd'hui je mets en vente ma part de propriété du *Figaro*. L'occasion est excellente pour la personne qui voudra me succéder, car le journal est en pleine prospérité.

" La première condition est que mon successeur appartienne au parti conservateur, et qu'il prenne l'engagement de ne jamais pactiser avec l'émeute organisée qu'on appelle la République.

"H. DE VILLEMESSANT."

Plus loin, on lit sous ce titre : *M. Thiers et l'amnistie* :

" Cent quatre-vingt mille électeurs ont déclaré hier que le gouvernement transitoire qui a rétabli l'ordre et libéré le territoire vaut moins qu'un pion ignoble.

" Il ne faut pas se méprendre sur la signification de ce vote qui, en imposant l'amnistie au nouveau député de Paris, est par cela même un outrage à celui qui a anéanti la Commune.

" Si M. Thiers a pu se tromper jusqu'à ce jour au point de croire qu'il suffisait d'établir une république bouteille pour apaiser les passions et pour désarmer la radicaille, certes il ne doit plus lui rester la moindre illusion à ce sujet.

" Que fera M. Thiers dans la situation difficile où il se trouve placé maintenant ?

" Voici deux ans que M. Thiers administre la France; moi, je sais bien qu'à sa place je me débarrasserais de ce fardeau en restituant le pouvoir au pays, et je me hâterais de formuler le simple décret dont voici la teneur :

"Considérant que cent quatre-vingt mille électeurs de Paris ont déclaré hier vouloir passer l'éponge sur les crimes de la Commune;

" Considérant qu'il est impossible de ne pas tenir compte de cet honnête mouvement;

" Le président de la République décrète: en l'absence de la Chambre :

" Art. Ier. L'état de siége est levé.

" Art. II. La Chambre siégera désormais à Paris.

" Art. III. La brave garde nationale est reconstituée.

" Art. IV. Le ministre de la guerre lui rendra les fusils, les canons et les munitions confisqués par suite d'un regrettable malentendu après la Commune de glorieuse mémoire. Si le manque de fusils se faisait sentir, on prendrait d'abord ceux des gardiens de la paix, puis ceux des gendarmes, et enfin, s'il en est besoin, ceux des soldats de la ligne.

" Art. V. L'armée se retirera au-delà de la Loire pour ne plus froisser par sa présence les citoyens communards rendus enfin à la patrie reconnaissante.

" Art. VI. La rentrée des assassins, des pillards et des incendiaires, amnistiés par le vote de cent quatre-vingt mille Parisiens aura lieu dans le plus bref délai.

" Art. VII. Le président de la République fera désuller *à grands cris* les murs déjà reconstruits de son hôtel de la rue Saint-Georges, afin de laisser son terrain dans l'état où il l'a trouvé lors de son avènement aux affaires.

" Art. VIII. Le président de la République regrette de ne pas avoir rendu ce décret avant le 25 mai d'avril, ce qui aurait dispensé un grand nombre de citoyens de payer leurs loyers. Ils prendront leur revanche au prochain terme de juillet.

" Art. IX. On pourra se dispenser de présenter les billets et traites à l'encaissement afin d'éviter un dérangement tout à fait inutile et inconvenant."

" Une fois ce décret promulgué, j'en compresserais, à la place de M. Thiers, de tourner le dos à cette ville inepte, ingrate et méprisable, pour assister de très loin au triste spectacle rêvé par M. de Bismarck, *de voir Paris cuire dans son suc*."— H. de Villemessant.

L'ELECTION A MARSEILLE — On nous écrit de Marseille, 26 avril :

"Je n'ai rien à ajouter aux résultats que le télégraphe vous a transmis.

" Le triomphe de M. Lockroy est écrasant et les démocrates eux-mêmes ne s'attendaient pas à un pareil succès.

" Sur 136,250 inscrits il y a eu 78,705 votants.

" M. Lockroy a obtenu 55,411 voix.

" M. Pasey 17,155 voix.

" Tout s'est passé dans le plus grand ordre et jamais victoire ne fut plus complète et plus calme.

" Le résultat de Paris et de Bordeaux, connu dans la soirée, a causé dans les groupes démocratiques une vive satisfaction.

" Le préfet, M. Limbourg, est resté dans son cabinet jusqu'à une heure assez avancée de la nuit, en compagnie de M. Estrausin, président du comité libéral, et de M. Renouard, directeur du *Journal de Marseille*. C'est seulement à deux heures du matin que M. Limbourg a communiqué les résultats de l'élection. Lockroy il n'avait pas voulu livrer de renseignements partiels.

" Tout s'efface devant l'importance du triomphe d'hier : on ne parle pas d'autre chose en ville. Je vous dirai pourtant que l'administration a cru devoir annuler les récentes élections municipales de Saint-Rémi, sous prétexte d'irrégularités dans la composition du bureau électoral. Les républicains n'auront que la peine de revoter pour les mêmes candidats.

NIÈVRE. — Une protestation contre l'élection de M. Thurigny vient d'être signée par un certain nombre d'électeurs de la Nièvre.

Cette protestation, si nous en croyons le *Paris-Journal*, s'appuie sur les faits suivants :

" Un arrêté de la cour d'assises de la Nièvre, du mois de novembre 1871, a condamné M. Turigny à six mois d'emprisonnement *pour attaques à la propriété*. L'article 8 vise les articles de la loi de 1810 et les articles 1, 3, 4 et 6 du décret de 1848. En conséquence, M. Turigny a été rayé, depuis, de la liste du jury. Il ne peut être, non plus, électeur, si éligible, en vertu de l'article 15, paragraphe 6, de la loi de 1852 et de l'art. 27 de la même loi, qui le déclare *indigne*."

L'élection serait donc, suivant la protestation, nulle de droit, en ce qui concerne M. Turigny, et ce serait le candidat qui a obtenu le plus de voix après lui qui hériterait de son siége.

— On lit dans le *Soleil* :

L'élection de Paris, ce qu'on nous assure, n'a pas coûté à M. de Rémusat moins de cent vingt mille francs. On a offert à M. de Rémusat d'en payer une partie. Il a refusé, et sur sa fortune personnelle, qui est modeste, il a soldé les cent vingt mille francs : générosité d'autant plus méritoire que l'idée de cette candidature n'est pas venue de M. de Rémusat, et qu'il l'a réellement sacrifié, dans cette occasion, aux désirs de M. Thiers et aux convenances du gouvernement.

LES AFFAIRES AU HAVRE.—On lit dans le *Français* :

Les renseignements que nous recevons du Havre nous portent à croire que cette ville est défavorablement impressionnée entre toutes par le résultat des dernières élections, et que c'est le gouvernement lui-même qu'elle rend responsable de ce résultat. Le mécontentement y est extrême, nous ne disons pas qu'il soit excessif, car c'est bien à la politique de bascule, depuis trop longtemps suivie par le gouvernement de M. Thiers, que nous devons la situation où nous sommes. L'élection de MM. Barodet et consorts a porté au commerce en général et à notre commerce maritime en particulier un coup dont il se sentira longtemps. Il y a au Havre un arrêt complet des affaires : on revient sur les commandes qui étaient faites, sur les ordres qui étaient donnés; on prévoit une crise financière des plus graves; tout le monde est mécontent, et tout le monde s'en prend au gouvernement. C'est l'usage. Souvent c'est injuste; mais, cette fois, c'est mérité.

—*Le Journal de Paris*, par la plume spirituelle de M. Louis Teste, résume la situation en ces termes pittoresques :

"Rémusat est dans la pommade !" disait la nuit dernière, de ce tonnelier du faubourg de la rue, un gamin qui apprenait aux passants attardés le succès de M. Barodet. "Rémusat, M. de Rémusat, est dans la pommade !" M. Thiers est dans la pommade. L'ossat loyal est dans la pommade. La République conservatrice est dans la pommade. Le pays est dans la pommade. Tel est le fruit des deux années de la politique dans laquelle M. le président de la République nous a engagés. Nous sommes tous dans la pommade.

—L'affaire de la rue Sodaine a un son dénoûment devant la 1e chambre. Les prévenus ont été condamnés : Grosier à un an de prison et 100 fr. d'amende; Allin à six mois et 100 fr.; Albert Monnanteuil, quinze mois et 200 fr.; Lesdure, un an et 200 fr.; Poulard, quinze mois et 200 fr.; André, un an et 100 fr.; Cénidat, quinze mois et 2000 fr.; Laboursinne, six mois et 100 fr.

Les autres prévenus ont été acquittés.

—On annonce le mariage du jeune duc de Morbihan avec Mlle de Montalembert, fille de l'illustre écrivain.

Le Prince n'est âgé que de vingt-six ans, et porte le titre de premier duc et comte d'Angleterre. Il est l'unique héritier du comte Montalembert.

L'EVACUATION.

Les bruits qui avaient cours sur des négociations entamées au sujet d'une évacuation anticipée du territoire recommencent à courir. Voici les renseignements que les journaux de Paris ont déjà publiés depuis quelques jours et qui n'ont pas encore été démentis :

Des négociations sont ouvertes depuis le 9 avril; elles sont restées à une phase prompte évacuation de Verdun et, indépendamment, à une avance sur les dates fixées par le traité pour la libération totale. Plusieurs conférences ont eu lieu entre M. Thiers et M. d'Arnim; toutefois les pourparlers sont plus fréquents entre M. le président de la république et Mme de Mantenffel qui, très bien accueillie à l'Elysée, emploie toute son influence en Allemagne au profit des départements occupés. Elle est déjà considérée dans le monde diplomatique de Paris presque comme l'ambassadrice en titre et reçoit assez souvent chez M. d'Arnim, qui, de son côté, annonce que son séjour à Paris ne sera plus de longue durée.

M. Bernard, maire de Nancy, a été mêlé assez sérieusement aux négociations. Comme elles qui ont précédé la dernière convention, elles sont conduites avec le plus grand secret. On avait espéré d'abord qu'un premier résultat pourrait être obtenu avant le 27; mais M. Thiers, dans le but d'éviter tout soupçon de pression électorale au bénéfice de M. Rémusat, n'a rien voulu précipiter; aussi est-ce samedi prochain seulement que l'on prétend que pourra informer la commission de permanence des nouvelles concessions consenties par le cabinet de Berlin.

Le Journal de Montmédy dit que d'après un bruit qui court en ville, l'évacuation du département des Ardennes sera complétement achevée du 1er au 5 juin prochain, et que les Bavarois qui tiennent garnison à Montmédy quitteront définitivement cette ville le 4 juin prochain. Cette nouvelle provoquerait des soldats de la garnison, qui l'auraient répétée à plusieurs personnes et auraient même fêté la réception de cet ordre.

D'autre part, une dépêche officielle du ministère de l'intérieur annoncerait que l'évacuation de Belfort commencera le 25 mai et sera terminée le 25 juillet.

ESPAGNE.

Voici le texte du décret par lequel le gouvernement espagnol a prononcé la dissolution de la commission permanente :

PRÉSIDENCE DU POUVOIR EXÉCUTIF DE LA RÉPUBLIQUE.

Le gouvernement de la république,

Considérant que la commission permanente des Cortès est devenue, par sa conduite et ses tendances, un instrument de guerre;

Considérant qu'elle s'est visiblement efforcée de prolonger indéfiniment le provisoire dans lequel nous vivons, quand l'intérêt de la république et de la patrie conseillent tout le contraire;

Considérant qu'à cet effet, elle a voulu ajourner, contrairement au texte d'une loi de l'Assemblée, l'élection de députés pour les Cortès constitutionnelles;

Considérant qu'elle se proposait de convoquer l'assemblée, quand, loin d'y être autorisé par des circonstances extraordinaires qui auraient pu justifier cette mesure, la discipline de l'armée s'était notablement améliorée, l'ordre public était presque assuré, et les bandes de don Carlos avaient souffert de sérieux échecs;

Considérant que ces prétentions illégitimes ont contribué à provoquer le conflit d'hier, sans compter la part directe que quelques-uns des membres de la commission de permanence y ont pris;

Considérant que, dans la journée d'hier, elle a voulu nommer un commandant général de la force citoyenne, usurpant ainsi les attributions du pouvoir exécutif;

Considérant enfin qu'elle a été un obstacle constant à la marche du gouvernement de la république contre lequel elle conspirait incessamment,

Décrète :

Art. Ier. La commission permanente de l'Assemblée est dissoute.

Art. 2. Le gouvernement rendra compte aux Cortès constituantes du présent décret.

Madrid, 24 avril 1873.

Le président intérimaire du pouvoir exécutif,
FRANCISCO PI Y MARGALL.

NOUVEAU CONFLIT A BETHLÉEM.

Constantinople, 29 avril, soir.

Le gouvernement a reçu les détails suivants sur de nouveaux désordres qui ont eu lieu à Bethléem, dans une église qui appartient exclusivement aux Grecs et qui se trouve au-dessus de la grotte de la Nativité :

" La passage est réservé aux Latins pour descendre dans la grotte. Les Latins prétendaient à un droit de propriété sur ce passage et voulaient empêcher les Grecs d'y mettre des lampes ou autres symboles.

" Le gouvernement, cependant, décida que ce passage appartenait comme le reste de l'église, aux Grecs et que ceux-ci avaient droit d'y placer des symboles de leur religion.

" Par suite de cette décision, les Grecs avaient placé des lanternes dans le passage; mais, mardi dernier, les prêtres latins, entrant dans l'église, brisèrent toutes les lampes, tant dans le passage que dans le reste de l'église, et commirent aussi d'autres dégâts.

Comme représailles, les Grecs descendirent dans la grotte, déchirèrent la tapisserie récemment placée et détruisirent complétement tous les autres symboles latins.

" Dans la rixe qui s'éleva à cette occasion, deux prêtres grecs et cinq prêtres latins furent plus ou moins dangereusement blessés."

— Des nouvelles de Frankfort annoncent que les troubles à l'occasion de l'augmentation du prix de la bière et qui ont coûté la vie à un certain nombre d'individus, se renouvelleront aux fêtes de la Pentecôte. Une grande réunion populaire a été organisée pour cette époque par les démocrates socialistes, obéissant aux ordres de M. Hasenclever. Cependant les troupes ont quitté Francfort pour rentrer dans leurs garnisons respectives.

— Mgr Mermillod et Mgr Marilley, exilés de Suisse, sont arrivés à Paris, où ils ont fait des prédications dans le courant du mois.

— L'instruction de l'affaire Gellinier est entièrement terminée depuis deux jours, et les pièces de la procédure sont maintenant à la chambre des mises en accusation, qui va statuer sur le renvoi des accusés devant la cour d'assises. On pense que cette cause viendra dans la seconde quinzaine de mai.

Cette affaire est loin d'avoir l'importance et surtout le caractère romanesque qui lui ont été attribués par plusieurs journaux : la cour d'assises aura à juger de vulgaires malfaiteurs sur lesquels pèsent quatorze chefs d'accusation, dont un seulement se rapporterait à un crime contre les personnes.

— M. Thiers, auquel les préoccupations politiques ne font pas perdre de vue sa galerie artistique, déjà fort riche, a acheté hier à la vente Everard deux tableaux de Charles Jacques : le *l'accage*, ci : 9,000 fr., et la *Rentrée au bercail*, ci : 9,350 fr.

Les travaux de l'hôtel de la place Saint-Georges marchent toujours.

— Mme Thierret, l'actrice populaire qui fut, pendant de longues années, la personnaire du théâtre du Palais-Royal où elle obtint tant de succès aujourd'hui légendaires, vient de mourir.

Elle a succombé aux suites d'une péripneumonie.

Mme Thierret,—qui, l'eût cru !—avait débuté en 1822, dans l'emploi des soubrettes, à la Comédie Française.

—Une remarquable ascension aéronautique a été faite à Paris par MM. J. Crocé-Spinelli, ingénieur, Jobert, A. Fenaud, fils de l'amiral de ce nom, le docteur et Sival, aéronautes. Les voyageurs, tous membres de la *Société française de navigation aérienne*, se sont élevés jusqu'à une hauteur de 5000 mètres au dessus du niveau de la mer. La température était alors 7 degrés seulement au-dessous de zéro. Mais un peu plus bas, à peu près à la même heure, midi 50 minutes, elle était de 20 degrés au-dessous de zéro. Un soleil radieux, dans un ciel de l'azur le plus pur, rendait supportable pour les aéronautes, ces températures sibériennes. A ces hauteurs exposées, la respiration était accélérée, ainsi que le battement du pouls, la poitrine était oppressée, le son moins clair et l'oreille douloureusement oppressée. Tels sont les principales observations faites par les audacieux voyageurs.

—M. Krupp a déjà envoyé quatre canons monstres à l'exposition de Vienne. L'un d'eux, le plus grand, a 21 pieds de longueur et pèse 30,000 kilos ; il porte des plaques de 18 pouces. L'essai en a déjà été dûment fait par 300 coups. Le boulet pèse 300 kilos ; le calibre est de 12 pouces de diamètre. C'est une pièce cotée.

REMÈDE CONTRE L'ANGINE COUENNEUSE.—Parmi les maladies à évolution rapide et à issue redoutable, l'angine couenneuse tient assurément le premier rang. La médecine physiologique, la médecine empirique ont tour à tour mis de tous leurs moyens pour arriver à combattre avec ardeur cette terrible affection.

Il y a quelques années, un médecin de la Bordogne annonça au monde savant que cette maladie était complétement enrayée par l'action topique du soufre sublimé. Qu'est devenu ce moyen, quels résultats a-t-il donnés ? Il est probable qu'il n'a moins bien réussi entre les mains des praticiens que toutes celles de son inventeur, ce qui arrive presque toujours, et qu'il est retombé dans l'oubli.

Voici venir un autre spécifique dont M. Duval communique à l'Académie de médecine les merveilleuses propriétés. Employé dans plus de 150 cas d'angine couenneuse de la toubarbe, à la dose de 60 grammes par litre de bière. Ce liquide détermine des vomissements qui détachent les membranes, en même temps qu'il fait naître des coliques violentes. Il suffit de prendre, à l'exclusion de tout autre boisson, deux litres de cette bière, pour être radicalement guéri de l'angine couenneuse et préservé de ses conséquences.

Les médecins de campagne trouveront peut-être, dans ce moyen si simple, un précieux adjuvant que le malade pourra employer lui-même, si on lui apprend à reconnaître les premiers symptômes de cette redoutable affection.

LETTRE DE VIENNE.

Il faut que je vous entretienne aujourd'hui de questions qui ont leur importance et, voyage, et qui intéresseront, sans doute, vos lecteurs : je veux parler de la propreté et de la nourriture.

Je ne parle que de la propreté de la police a pris ordre à ce que quelques-uns des hôtels n'élèvement pas d'une façon trop excessive le tarif de leurs chambres et de leurs appartements. Eh bien ! ces commerçants ingénieux, tout en s'inclinant devant l'ordre d'en haut, ont trouvé moyen de rendre à peu près inutiles les précautions prises par la municipalité contre une exploitation exagérée du voyageur.

Le prix de la bougie, du service et de mille petits services secondaires n'est accru dans une telle proportion, que dans un hôtel propre, j'entends une maison de troisième ordre, il est difficile d'avoir la plus modeste chambre à moins de 10 ou 12 francs par jour et par personne.

Il y a un tarif pour tout, et l'on est fort étonné au bout de la journée, d'avoir dépensé tant d'argent sans avoir fait un seul achat.

Il faut payer, outre la bougie et le service habituels, la femme de chambre qui relève votre ancienne, l'homme qui cire les bottines, celui qui brosse vos habits, et ceux qui servent à table, et ils s'appellent légion—ceci qui vous donne vos lettres, celui qui les jette à la poste, et le portier lorsque l'on rentre après dix heures du soir :

Et n'entre point chez nous sans graisser le [marteau.

Il est vrai qu'à monsieur l'on rend quelque chose.

Tout-cela semble une plaisanterie et cependant est la plus exacte vérité.

Que si vous parlez d'un hôtel de premier ordre, tout prend alors des proportions fantastiques.

Le parti le plus simple et le plus économique est de chercher un appartement en ville. Encore les logeurs ou propriétaires ont-ils actuellement augmenté leurs prétentions habituelles en vue de l'Exposition.

Il y a de petits rentiers qui sont allés se loger à la campagne dans des trous, pour louer tout ou partie de leur appartement aux étrangers, et, ma foi, ils font bien payer leur dérangement. Telle chambrette qui vaudrait quatre vingts ou cent francs à Paris, dans un quartier convenable, en vaut le double à Vienne, et c'est pourtant la seule ressource que puisse trouver quiconque ne veut pas se laisser dépouiller par les hôteliers.

On nous fait espérer qu'après la fête de l'inauguration les prix seront abaissés; mais, sur l'avenir, bien peu ont qui se fie, et sur ce point je suis de l'avis de Petit-Jean.

Parlons de la nourriture. Elle est médiocre, mais en revanche abominablement chère. Il est presqu'impossible à un homme doué d'un appétit ordinaire de dépenser moins de deux florins par repas, en buvant de la bière et mangeant à l'allemande. Si vous voulez vivre à la française et boire du vin, il faut presque doubler.

Le plus sage à l'étranger est de s'accommoder, lorsqu'on peut, du vin du pays. Quiconque voudra se contenter lui de côtelettes de porc nageant dans la graisse ou de *Kalbschnitzel*, tranches de veau frit au citron, quantité de pain ou cumin et arrosées d'excellente bière de Pilsner, peut en core se tirer d'affaire à bon compte.

Par exemple, ne comptez pas sur une serviette propre : c'est un luxe réservé aux grandes maisons. Dans les *Restaurations* en apparence les mieux tenues, celles où mangent des officiers supérieurs et des hommes bien mis, on vous donne avec une candeur charmante la serviette dont vient de se servir votre prédécesseur. Si vous réclamez, on vous regarde avec ahurissement on bien l'on se met à rire, et l'on vous tourne le dos.

Profondément humilié de paraître si ridicule, lorsque vous êtes un homme timide ou peu soucieux de faire du bruit, vous tirez votre mouchoir comme nos paysans et vous vous essuyez modestement.

L'omelette au fromage, mets essentiellement français, est assez bien réussie dans certains hôtels ; mais, lorsque vous commandez une omelette au rhum, hier bien soit, si étrange que cela paraisse, d'ajouter " *au cuit* ". Sans cela on vous apportera une portion de confitures entre deux crêpes.— Par parenthèse, on fait très bien les crêpes à Vienne.

Un des grands vices de la cuisine indigène, c'est le mélange du sucre on des confitures avec la viande et les légumes. Il faut avoir un palais allemand pour apprécier ces mixtions originales.

Pour ceux qui pensent, avec Brillat-Savarin, qu'un dîner sans fromage est une jolie femme qui n'a qu'un œil, Vienne est un pays favorisé. Le gruyère, qu'on y appelle ementhaler, y est généralement excellent, et même le fromage de Brie, lorsque ce n'est point une contrefaçon bavaroise, ce que l'on reconnaît au goût d'abord, puis aux vestiges de journaux français attachés à l'épiderme du fromage.

Vous pouvez encore choisir, parmi les fromages français, le camembert et le port-du-salut, tous deux les meilleures tables sous le nom de marolles. Je citerai seulement entre autres fromages étrangers le gorgonzola, très fait, et le stracchino de Milan, en larmes ambrées, enfin, le romadours, autre fromage italien fort estimé ici.

Les vins sont loin de valoir nos vins français, et sont fort chers. Je préfère aux vins de Hongrie, trop forts, trop frelatés, les vins d'Autriche, plus légers et du goût, et l'un bouquet plus fin. En tête, je placerai le vin blanc de Klosterneubrunner et le vin rouge de Voslauer, qui crescent dans les environs et viennent de plante française, puis le rieslainer blanc et rouge, le klosterneuburger, également de deux couleurs et le neusdorff.

Parmi les vins de Hongrie tout le monde connaît le tokay, ou tokai, au moins de réputation; c'est un vin pelure d'oignon, excellent lorsqu'il est vieux, mais inférieur dans son bas âge. Les meilleurs vins de Hongrie sont ensuite l'ofner, qui croît sur les collines d'Ofen (Buda) en face de Pesth; l'erlauer et le villanyer.

Le dessert est aussi étrange que le reste. Ce sont des pâtisseries roulées, de vrais gâteaux de plomb que des ménagères et chasseurs seuls peuvent digérer. Qu'il y a loin de ces grossières pâtes aux merveilleux chefs d'œuvre de Julien.

Si la qualité laisse à désirer, en revanche on a la quantité. Les Viennois, les Viennoises surtout mangent toute la journée, ce qui ne les empêche pas de déjeuner, de dîner et même de souper du fort bon appétit. On mange des petits pains aniséés avec la bière, on avec le *mélange*— prononcez " mélanche." Mais ces gourmets trempent dans de dernier liquide des tartines couvertes de fromage de Brie.

Telles sont les remarques que j'ai pu faire jusqu'à présent, et que je vous demete pour l'édification de vos lecteurs désireux de franchir les quatorze cent cinquante kilomètres qui séparent Paris, la ville où l'on mange le mieux, de Vienne, une des villes où l'on se nourrit le plus mal.

S.

—La capitale de l'Autriche attire en ce moment les regards de toute l'Europe ; les plus obscurs, parmi les tenants de l'Exposition qui se prépare, se trouvent aussi mis tout à coup en lumière. Une des moins connues parmi ces personnalités, et qui n'est pas des moins intéressantes, est celle du portier de l'Exposition.

Cet employé, que l'on pourrait appeler le président de la République des tetres, a exercé déjà les mêmes fonctions à Paris, à Londres et à Moscou. Il parle toutes les langues européennes ; il est aussi indispensable à ces grandes assises de l'industrie que le tourniquet destiné à compter la recette. L'Exposition, c'est lui !

Il la réunie et la complète.

Il n'est ni Français, ni Anglais, ni Allemand :

Il est de l'Exposition !

— Une partie du Trésor ottoman vient d'être expédiée à Vienne. Les caisses sont arrivées à Pesth par le bateau de grande vitesse qui descent le Danube. Cet envoi, confié à la garde d'un trésorier impérial et d'un officier supérieur d'état-major, représente une valeur de 117 millions. A Pesth, ces richesses seront transbordées sur le bateau le *Drave*.

—Les hôtes princiers attendus pour l'ouverture de l'exposition sont arrivés à Vienne.

Le prince héréditaire de Danemark, le prince impérial d'Allemagne, le prince de Galles et son frère, ont été successivement reçus à la descente du chemin de fer par l'empereur et les archiducs, avec les honneurs dus à leur rang. A chacun de ces hauts personnages l'empereur a attaché des officiers et fonctionnaires supérieurs qui doivent en quelque sorte leur, former une maison pendant leur séjour à Vienne.

Le ministre-président de Serbie, M. Ristitch, a reçu à Vienne un accueil très distingué. Il a remis à l'empereur une lettre dans laquelle le prince Milan exprime les meilleurs sentiments pour l'Autriche, ainsi que le désir de rétablir les anciennes et bonnes relations de la principauté avec la puissance voisine.

—L'excellent M. Gagne ne perd pas de vue son idée fixe. A l'occasion de l'élection Barodet, qui paraît lui avoir fait une vive impression, M. Gagne nous adresse la lettre suivante :

A Monsieur le rédacteur en chef de la *Gazette de France*:

Paris, capitale de l'enfer, devenu capitale du ciel !

Notre fureur a fait, par la flamme et le fer,
Paris la capitale ardente de l'enfer !
Rendons législateur le peuple qu'on ravale;
Paris sera du ciel la salutaire capitale !

"Monsieur le rédacteur,

"Je vous conjure de vouloir bien me faire l'honneur de publier dans la *Gazette de France* charitable, cette courte lettre, par laquelle je demande que l'illustre Thiers fasse un *coup d'Etat de salut* qui supprime tout Corps législatif, proclame le peuple souverain, fasse législateur, et appelle Henri V, Philippe II et Napoléon IV à diriger, avec lui, les destinées de la France. Seuls le *quatuor vir salvet* et le *peuple souverain-roi-législateur* peuvent sauver la patrie constituée en *République-Empire-Royauté* qui fera de Paris, capitale de l'enfer, la capitale du ciel !

" J'ai l'honneur d'être, monsieur,

"Votre très humble et très respectueux serviteur,

"GAGNE, avocat, fondateur du *parti peuple législateur*.

"Paris, 29 avril 1873."

Paris, capitale du ciel ! Si le vœu de l'excellent M. Gagne se réalise, au moins cela nous changera un peu.

SPECTACLES, &c.

Grand Musée d'Anatomie,

JARDIN DE MAGNOLIA.

La plus belle et la plus agréable place d'amusements d'été, pour pique-nique, bals, concerts, dîners, souper, etc.

OUVERT CHAQUE JOUR.

Le dimanche, grand concert gratuit.

Restaurant et bière pression de mets et de liqueurs de choix.

Les jours de la semaine au sexe l'image de jardin pour rien.

6 mai—1m RICHARD RONNAN.

PENSION FRANÇAISE
(A LA BAIE ST-LOUIS.)

L'HOTEL STOCKTON, à la Baie St-Louis, et arrangement entier par l'élégante société, ouvra, à partir du 1er du mois de mai prochain, exploité sous le nom WÉDOT et Cie.

Le gouvernement de la maison restera le même, sans aucun changement, et le prix de la pension sera le même qu'en 1872.

Les Cuisines, Partitions, Parties d'Orchestre, Pièces, Ariettes et autres accessoires auxquels pour le service du Théâtre de l'Opéra, à partir du 1 mai 1873 et depuis en nombre, Dépêches, Ordonnances, Ventes, Adjudications et autres sous-seings privés en date du 27 d'avril 1873.

Seront mises en vente au